



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**09 février 2024**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 09 février 2024**

**SOMMAIRE**

<b>Décision, arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP n° 2024-017	10.01.2024	Décision de délégation de signature portant sur les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation	3
DDFIP n° 2024-018	15.01.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-Billancourt</li></ul> <i>Abroge l'arrêté N° 2024-005 du 1er janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal</i>	4
DDFIP n° 2024-019	01.02.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts</li></ul>	7
DDFIP n° 2024-020	01.02.2024	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des Impôts des Particuliers d'Asnières-sur-Seine</li></ul>	9
DDFIP n° 2024-21	01.02.2024	Arrêté DDFIP N° 2024-021 du 1er février 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal : <ul style="list-style-type: none"><li>• Service des Impôts des Entreprises d'Issy-les-Moulineaux</li></ul> <i>Abroge l'arrêté n° 2024-011 du 02 janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal</i>	12
DDFIP n° 2024-22	01.02.2024	Arrêté portant délégation de signature du comptable du SGC de Boulogne-Billancourt	16

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Arrêté DDFIP n°2024-017 du 10 janvier 2024 Décision de délégation de signature portant sur les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation

L'Administratrice de l'Etat, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'article L. 286 B du livre des procédures fiscales ;

**Vu** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice de l'Etat en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, responsable des services fiscaux dans le département ;

**Vu** la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

#### Décide

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mmes Séverine MENGAUD, administratrice de l'État et Cécile BUTOUR, administratrice des Finances publiques adjointe, ainsi qu'à M. Olivier RABOUTOT, administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de signer les autorisations de recourir au dispositif d'anonymisation prévu à l'article L. 286 B du Livre des Procédures Fiscales.

**Article 2 :** La disposition de la présente décision prend effet au 10 janvier 2024.

**Article 3 :** La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 10 janvier 2024,

Administratrice de l'Etat  
Signé  
Mme Maïté GABET

**Arrêté DDFIP N° 2024-018 du 15 janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Entreprises de Boulogne-Billancourt**

*Abroge l'arrêté N° 2024-005 du 1er janvier 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal*

Le comptable public, responsable du service des impôts des entreprises de Boulogne-Billancourt,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame RACHIDA OUBELLA, Inspectrice principale, SONIA HERVOUET et INGRID DE AIZPURUA, Inspectrices, et M. JOSEPH KFOURI, Inspecteur à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, de restitutions de crédits d'impôts (CICE et CIR) dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

CHASSELOUP Marie-Reine	LASSERRE Anthony	ESTEOULE-BADO Karine
GUICHEMERRE Sophie	RENAUD Delphine	PLUCHOT Stéphanie
ROLLAND Stéphanie	BRUNET Jonathan	MAGNAN Nicolas
SAULAIX Emmanuelle	LE PAPE Pierre	JULIEN Roxane

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FARESCOUR Vanessa	LAGUERRE Julien	
DINAN Ludmila		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
RENAUD Delphine	CONTROLEUR	10 000 €		
LASSERRE Anthony	CONTROLEUR	10 000 €		
CHASSELOUP Marie-Reine	CONTROLEUR	10 000 €		
GUICHEMERRE Sophie	CONTROLEUR	10 000 €		
SAULAIS Emmanuelle	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
ESTEOULE-BADO Karine	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
PLUCHOT Stéphane	CONTROLEUR	10 000 €	6 MOIS	10 000 €
LE PAPE Pierre	CONTROLEUR	10 000 €		
BRUNET Jonathan	CONTROLEUR	10 000 €		
ROLLAND Stéphanie	CONTROLEUR	10 000 €		
DINAN Ludmila	AGENT	2 000 €		
FARESCOUR Vanessa	AGENT	2 000 €	6 MOIS	10 000 €
LAGUERRE Julien	AGENT	2 000 €		

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

Boulogne-Billancourt , le 15 janvier 2024

Le comptable public,  
Responsable de service des impôts des entreprises,  
Signé  
Raynald GIVERNE

**Arrêté DDFIP n° 2024-019 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	FRANÇOIS	GOISLARD
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
COLOMBES	M.	JEAN-FRANÇOIS	BERQUIER
GENNEVILLIERS	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	BERTRAND	RONDEL
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	Mme	AMANDINE	POCQUET
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
<b>SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3	Mme	MARIE AGNES	YOUSFI
VANVES 2	M.	FRÉDÉRIC	DARRIOUMERLE
<b>SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS</b>			
SDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	RAYNALD	GIVERNE
CLICHY	M.	STEPHANE	LEMOINE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANÇOIS	MEDETIAN
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	FRANÇOISE	BOUTBIEN
NANTERRE RUEIL	M.	BERTRAND	POUDENS

NEUILLY-SUR-SEINE	M.	EDDIE	KAMOUN
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	NAIMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	GWENDOLINE	BECAM
NANTERRE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
<b>PCRP</b>			
SURESNES	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY HAUTS-DE-SEINE	Mme	CHRISTIANE	FERRIGNO-NUNEZ
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
SEVRES	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTRouGE	Mme	LAETITIA	BLIN
<b>PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ</b>			
DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV VANVES	Mme	PERRINE	BELHADJ AMMAR
4EME BDV VANVES	M.	FRANÇOIS-MICHEL	DUTHEIL
6EME BDV VANVES	Mme	SOPHIE	VERDON
9EME BDV NANTERRE	M.	PASCAL	BREINER
10EME BDV NANTERRE	Mme	TIPHAINE	LANDAIS
11EME BDV NANTERRE	M.	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	ARNAUD	ESQUIROL

Nanterre le 1<sup>er</sup> février 2024



**Arrêté DDFIP n° 2024-020 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Particuliers d'Asnières-sur-Seine**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Asnières-sur-Seine,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. ALZINA Pierre, inspecteur, M. Ahmed KOUKOU, inspecteur, M. JUSTAFRE Romain, inspecteur, adjoints au service des impôts des particuliers d'Asnières sur Seine à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de

dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, toutes les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

COYO Hugues	DURAND Monique dite Monica
ROYER Tania	GUILBAUT Maxime
RAISON Philippe	CHAUDRU Stéphanie
HAZIL Jawad	GIRAUDON Anne
BEN-SALAH Naïla	SELLIER Damien
BRIVAL Diana	UGUET Benoit
OBEID Gary	TAILLEFER Anne-Sophie

2°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ORSINI Anne-Sophie	ALBONICO Marine	GACHON Victoria
PAVANT Anouchka	DOSSOU Serge	IPOUA LAGLANE Louis
AIT NAMANE Abdelkrim	BOUSQUAINAUD Ingrid	HOARAU Aurélie
SINESI Myriam	MOUFEK Fattouma	LEGENDRY Jean-Bernard
LUBIN Kevin	MOHAMED Assiati	MOULS Henri
ANDRO Christophe	DAMDIEU Melkisedec	JULIE Elodie
SEMMOUMY Sarah		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances , aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHAUDRU Stéphanie	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
BEN-SALAH Naïla	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
DURAND Monique dite Monica	B	5 000 €	12 mois	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GIRAUDON Anne	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
GUILBAUT Maxime	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
HAZIL Jawad	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
COYO Hugues	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
SELLIER Damien	B	5 000 €	12 mois	10 000 €
RAISON Philippe	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
ROYER Tania	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
BRIVAL Diana	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
UGUET Benoit	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
OBEID Gary	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
TAILLEFER Anne-Sophie	B	5 000 €	12 mois	5 000 €
ALBONICO Marine	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
AIT NAMANE Abdelkrim	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
LEGENDRY Jean-Bernard	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
BOUSQUAINAUD Ingrid	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
HOARAU Aurelie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
IPOUA LAGLANE Louis	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
ORSINI Anne-Sophie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
SINESI Myriam	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
JEAN-THEODORE Séverine	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
HATUBOU Anasse	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
SEMMOUMY Sarah	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
JULIE Elodie	C	3 000 €	6 mois	5 000 €
DAMDIEU Melkisedec	C	3 000 €	6 mois	5 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Asnières-sur-Seine, le 1er février 2024

Le comptable responsable par intérim du service des impôts des particuliers,  
Signé  
François GOISLARD

**Arrêté DDFIP N° 2024-021 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Service des Impôts des Entreprises d'Issy-les-Moulineaux**

*Abroge l'arrêté n° 2024-011 du 02 janvier 2024 portant délégation de signature en matière  
de contentieux et de gracieux fiscal*

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises d'Issy-les-Moulineaux

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 214-I. 2° de son annexe IV ;

**Vu** le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Mme Magali Despland, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises d'ISSY-LES-MOULINEAUX, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE – et de crédit d'impôt en faveur de la recherche – CIR – dans la limite de 100 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder douze mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000€, à l'inspecteur des Finances publiques désigné ci-après :

DURON Florian

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleuses des Finances publiques désignés ci-après :

VERSTAEN Olivier	COLARDELLE Christophe	LURIENNE Ghislaine
MACE François	TREULLE Charle-Stéphane	DENEE Laurence
MELILI Valérie	LAZRI Mahfoud	BOULIN Corinne
ARRIGUI René	GUEGUEN Mikael	OUDANONH Valérie
BEN FKIH Tarik	SALLER Patrice	CORBINAIS Melan
DEPIERRE Ghyslaine	BRIN Géraldine	MICHAUX Aurélie
GRYNBERG Ester-Jane	DOUDOUX Romain	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AMRAM Raphaël	FESSARD Anna	TAZAMOUCHT Salima
MARIAMA Stéphanie		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
DURON Florian	Inspecteur	15 000 €	6 mois	15 000 €
BOULIN Corinne	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUEGUEN Mikael	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
LAZRI Mahfoud	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
BRIN Géraldine	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans les limites précisées ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
DURON Florian	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 €
VERSTAEN Olivier	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
MACE François	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DENEE Laurence	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
MELILI Valérie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ARRIGUI René	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
BEN FKIHI Tarik	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
CORBINAIS Melan	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DOUDOUX Romain	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
COLARDELLE Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
TREULLE Charles-Stéphane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
LAZRI Mahfoud	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
BOULIN Corinne	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GUEGUEN Mikael	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
SALLER Patrice	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
OU DANONH Valérie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
LURIENNE Ghislaine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
MICHAUX Aurélie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DEPIERRE Ghyslaine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
GRYNBERG Ester-Jane	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
BRIN Géraldine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
AMRAM Raphaël	Agent	2 000 €	2 000 €		
FESSARD Anna	Agente	2 000 €	2 000 €		
TAZAMOUCHT Salima	Agente	2 000 €	2 000 €		
MARIAMA Stéphanie	Agente	2 000 €	2 000 €		

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

A Issy-les-Moulineaux, le 1er février 2024

La Comptable des Finances publiques,  
Responsable de service des impôts des entreprises d'Issy-les-Moulineaux,  
Signé  
Françoise BOUTBIEN

**Arrêté DDFIP n° 2024-022 du 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de signature du  
comptable du SGC de Boulogne-Billancourt**

Le comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Boulogne-Billancourt,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1617-5 ;

**Vu** le livre des procédures fiscales et notamment son article L. 257 A ;

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au SGC de Boulogne-Billancourt dont les noms suivent :

- Dans la limite de 1 000 € :

- Cindy ANGAMA

- Nicolas GARCIA

- Sylviane HELLO

- Bruno NIOPEL

- Najat ZELLOUFI

- Sans limite de montant :

- Ablavi DARRAS

- Orane FIEVRE

- Élodie GAUTHIER

- Laurence IMBERT

**Art. 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le comptable du SGC de Boulogne-Billancourt  
Signé  
Guillaume ROUAULT



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Secrétariat général  
Secrétariat général aux affaires départementales

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>